



**Une force  
à vos côtés**

**WWW.CGTDESSDIS.COM**

Montreuil, le 12 mars 2021

Monsieur Alain THIRION  
Directeur Général de la Sécurité  
Civile et de la Gestion des Crises  
Place Beauvau  
75008 PARIS

Objet : NBI accueil attribué aux agents du SDIS

Monsieur le Directeur général,

Vous nous avez appris début février que la disparition du critère des 7 ans d'exercice devrait prochainement se concrétiser, nous en sommes satisfaits.

De la même manière, il serait particulièrement pertinent de faire apparaître les services d'incendie et de secours dans la liste des établissements pouvant attribuer une NBI de 10 points, ainsi les agents qui assurent l'accueil téléphonique pourraient justement bénéficier de cette reconnaissance.

Sûrs de votre intérêt pour la juste reconnaissance des agents, veuillez recevoir monsieur le directeur général, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien Delavoux

En annexe l'extrait du décret 2006-779 sur la Nouvelle Bonification Indiciaire



**Une force  
à vos côtés**

**WWW.CGTDESSDIS.COM**

Décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale.

#### FONCTIONS D'ACCUEIL EXERCÉES À TITRE PRINCIPAL

DESIGNATION DES FONCTIONS ELIGIBLES	BONIFICATION (en points d' indice majoré) Nombre de points attribués
33. Dans les conseils régionaux, les conseils départementaux, les communes de plus de 5000 habitants ou les établissements publics communaux et intercommunaux en relevant, les établissements publics locaux d'enseignement, le Centre National de la Fonction Publique territoriale et ses délégations régionales et interdépartementales, les centres de gestion, les OPHLM départementaux ou interdépartementaux.	10